

ASSEMBLÉE NATIONALE25 janvier 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE86

AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 1, supprimer le mot :

« préalable ».

II. – En conséquence, au même alinéa 1, après les mots :

« livre I^{er} »,

insérer les mots :

« de la deuxième partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une mention superflue et précise une référence au code général de la propriété des personnes publiques.